

Le 8 juillet 2013

## COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE



### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2013

#### Membres présents

##### Représentants de l'Administration :

- **Monsieur Michel GUILLON**, Secrétaire Général de l'Académie
- **Madame Isabelle CHAZAL**, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines – Rectorat

##### Représentants des Personnels :

- **Monsieur Patrick LEBRUN**, FSU Titulaire
- **Monsieur Stéphane ZAPORA**, FSU Titulaire
- **Madame Béatrice MANENE**, FSU Titulaire
- **Monsieur André MAROL**, FSU – Suppléant remplaçant un titulaire
- **Monsieur Claude DELETANG**, FSU – Suppléant
- **Monsieur Daniel CORNET**, UNSA – Titulaire
- **Monsieur François BRUN**, UNSA – Titulaire
- **Monsieur Bruno BISSON**, UNSA – Suppléant remplaçant un titulaire
- **Monsieur Benoit BACLE**, FO – Titulaire
- **Monsieur Patrice MERIC**, FO – Titulaire
- **Monsieur Lionel MOURY**, FO – Suppléant
- **Monsieur Franck BOUSSAHBA**, SUD EDUCATION – Titulaire

##### Membres de l'Administration invités par Madame le Recteur :

- **Mme Béatrice CLEMENT**, Secrétaire Générale Adjointe – Directrice des Finances et des Affaires Générales – Rectorat
- **M. Didier GAUTEREAU**, Secrétaire Général Adjoint – Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire – Rectorat
- **M. Antoine CHALEIX**, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Allier
- **Mme Anne-Marie MAIRE**, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Puy-de-Dôme
- **M. Christian FELICITE**, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue – Rectorat
- **M. Gérard POUX**, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation, Rectorat
- **M. François DUPOUX**, Vice-doyen, Collèges des IA-IPR, Rectorat

**Monsieur GUILLON** ouvre la séance à 9 heures.

**Monsieur DELETANG (FSU)**, est désigné comme secrétaire adjoint de séance.

**Monsieur BACLE** lit une déclaration préliminaire au nom de FO (cf. annexe numéro 1 ci-joint) ;

**Monsieur LEBRUN** lit une déclaration préliminaire au nom de la FSU (cf. annexe numéro 2 ci-joint) ;

**Monsieur BISSON** lit une déclaration préliminaire au nom de l'UNSA (cf. annexe numéro 3 ci-joint).

**Monsieur GUILLON** tient à préciser que les diverses déclarations ont abordé des points qui figurent à l'ordre du jour et qui seront donc traités comme tels. Cependant, concernant l'organisation des concours réservés des enseignants contractuels, l'Académie demeure très attentive. Les dispositions législatives et réglementaires concernant l'éligibilité sont complexes et chaque situation doit être appréciée spécifiquement. Les contrats aidés seront abordés lors des questions diverses.

Concernant les personnels administratifs, l'Académie a déjà payé un lourd tribut, même si les « mesures de cartes » ont été évitées et les départs en retraite privilégiés.

**Monsieur BACLE (FO)**, intervient sur la question des structures pédagogiques et tient à préciser que ce point a fait l'objet de la part de FO, d'une demande d'ajout aux questions diverses.

**Monsieur GUILLON**, répond que le bilan sur les structures pédagogiques sera fait lors du CTA de la rentrée, car à les opérations d'affectations des élèves sont en cours.

**Monsieur BRUN (UNSA)**, demande s'il serait possible de fixer dès à présent un terme à cette séance du CTA.

**Monsieur GUILLON**, note que 12h30 serait un terme acceptable.

**Monsieur LEBRUN**, au nom de la FSU, est d'accord sur le principe à condition que toutes les questions aient été traitées.

**Point numéro 1 de l'ordre du jour :**  
**Approbation des comptes-rendus des séances des 14 et 27 mars 2013**

**Monsieur GUILLON**, soumet les précédents comptes-rendus à l'approbation des membres du CTA

**Pour : 10, Contre : 0, Abstentions : 0**

**Point numéro 2 de l'ordre du jour :**  
**Schéma stratégique de l'offre de formation initiale sous statut scolaire (voie technologique et professionnelle du Grand Clermont)**

**Monsieur GUILLON**, rappelle les parties prenantes à ce schéma (Région Auvergne, Agriculture et Education Nationale). Le CPRDFP, signé en avril 2012, comporte notamment la Fiche C2 qui constitue un cadre prospectif de la formation professionnelle et technologique initiale.

Il y a désormais 3 niveaux, en terme d'approche :

- CPRDFP ;
- Schéma stratégique ;
- Carte prospective des formations professionnelles et technologiques.

L'élaboration des cartes des formations doit prendre en compte, le facteur économique, la demande sociale (familles), l'aspect bâtiminaire, et veiller à une répartition équitable sur les territoires.

Lors de l'élaboration de ces documents, différentes orientations ont pu émerger.

- Principe de proximité (faire en sorte que les formations les plus courantes soient proposées sur le bassin) ;
- Principe de mise en place de pôles de compétences, avec un établissement phare par département et proposant des formations attractives ;
- Préoccupation d'une identité forte des lycées ;
- Nécessité de passer d'une logique d'établissement à une logique de parcours afin de favoriser la connexion des filières ;
- Intérêt d'opérer un rapprochement entre baccalauréats professionnels et BTS de la même filière.

Ces documents doivent désormais faire référence.

Dans la seconde partie de ce document, il y a une approche plus opérationnelle qui touche le Grand Clermont.

**Monsieur MERIC (FO)**, tient à préciser que si dans ce dossier, certaines données sont intéressantes, notamment la valorisation de la voie professionnelle, d'autres comme la méthode utilisée, sont plus critiquables. La notion de réunion ne vaut pas concertation ; Une simple intervention lors des CA des établissements ne saurait être considérée comme suffisante.

Concernant les moyens, on constate la fermeture de 3 établissements pour la reconstruction d'un seul, pour lequel le champ des formations reste flou.

L'idée est-elle d'aboutir sur le « Grand Clermont » à la constitution de grands campus où les passerelles auront forcément du mal à fonctionner ?

On va certes aboutir à des lycées polyvalents, mais il n'est pas certain que tous les élèves s'y retrouveront et notamment les plus fragiles, ceux ayant besoin d'un encadrement particulier.

Les élèves de lycées professionnels réclament de plus en plus d'attention. Vouloir les intégrer dans un lycée polyvalent c'est nier leurs spécificités.

Enfin, il nous semble dangereux de confier ces domaines de compétences aux politiques : Nous sommes contre ce schéma.

**Monsieur BOUSSAHBA (Sud Education)**, Sur la valorisation de la voie professionnelle, on note plutôt une dégradation. La méthode relève du mépris et apparaît comme autoritaire et archaïque. C'est une méconnaissance du système éducatif et la décentralisation nuit au Service Public de l'éducation. Nous sommes contre ce schéma.

**Monsieur ZAPORA (FSU)**, l'objectif de Monsieur le Président de Région était de faire passer son schéma devant l'Assemblée. Les diverses réunions qui se sont déroulées ne l'ont pas remis en cause. Concernant les internats, rien n'a été budgété et nous allons bientôt aborder la seconde phase qui suscite de grandes inquiétudes sur l'ensemble du Puy-de-Dôme.

**Monsieur LEBRUN (FSU)**, l'aménagement du « Grand Clermont » aura nécessairement un impact sur les autres départements ; dès lors, doit-on le voter lors de ce CTA ?

**Monsieur GUILLON**, précise que Madame le Recteur a souhaité un vote du CTA sur ce schéma, même si celui-là n'est pas décisionnaire en la matière.

**Monsieur CORNET (UNSA)**, constate que la méthode a fait l'unanimité contre elle, en raison d'une concertation forcée. L'UNSA souhaite que les représentants des personnels puissent participer aux groupes de travail relatifs au nouveau lycée et aux internats.

**RECTORAT**

Direction de la Prospective et de l'Organisation Scolaire  
Division des établissements scolaires publics  
Service de l'Organisation scolaire des établissements publics



**Monsieur GUILLON**, prend note des remarques portant sur certaines maladresses, mais insiste sur le fait qu'on ne peut nier que des concertations ont été menées. Il remarque que certaines organisations syndicales ont noté le caractère incomplet du document, mais que cela est normal dans la mesure où seul le Grand-Clermont a été traité. Les autres secteurs le seront ultérieurement. Sur le Grand-Clermont rien n'est figé, car il s'agit d'un chantier ambitieux à horizon 2019.

Sur les internats, le sujet n'est pas complètement traité, mais il a été identifié, ce qui constitue une avancée. Depuis 1986, l'Éducation Nationale est dans une situation de compétences partagées.

**Monsieur BACLE (FO)**, on tient à présenter une situation où la carte des formations serait transmise par le Rectorat et validée par la Région. Il n'est pas certain que soyons dans une telle configuration.

De plus, le document, page 8 avance le chiffre d'une « (...) *centaine de nouvelles formations ouvertes depuis 2004* (...) » :

Nous en doutons.

Enfin, concernant le CAP ATMFC à l'EREA de Brioude, nous notons que le Conseil régional penche plutôt vers un financement des équipements par l'établissement lui-même.

**Monsieur GUILLON**, soumet le schéma d'offre de formation au vote du CTA et rappelle que ce schéma à fait l'objet d'une élaboration conjointe (Région, Agriculture, Éducation Nationale) et que, tant du côté Région que du côté Rectorat, des avis ont été recueillis et des concertations menées.

Concernant le CAP ATMFC, **Monsieur GUILLON**, rappelle l'origine des fonds de réserves et ne trouve pas choquant qu'une collectivité territoriale soit attentive au niveau des réserves des établissements.

**Pour : 0, Contre : 7 (FSU, FO, Sud Education), Abstentions : 0, NPPV : 3 (UNSA)**

**Point numéro3 de l'ordre du jour :**  
**Dotation en Assitants d'Education à la rentrée 2013**

**Monsieur GUILLON**, rappelle que les AED sont rémunérés sur des crédits de fonctionnement et ne relèvent pas du plafond d'emplois. Si dans le contexte de l'Education Nationale, les emplois ont été préservés, les crédits de fonctionnement ont, eux, été sollicités afin de participer à l'effort national. On ne supprime pas d'emplois, mais la question des crédits est posée et le réajustement porte sur 70 etp. L'éducation prioritaire demeure préservée, et l'ajustement s'opère sur tous les établissements au regard des effectifs. Nous avons veillé, à ce que les amplitudes horaires Externat/Internat soient couvertes.

**Monsieur BACLE (FO)**, il aurait opportun de mettre en parallèle les chiffres de la rentrée 2012, afin de procéder à une comparaison.

**Monsieur GAUTEREAU**, confirme que le chiffre national est de 2000 suppressions et qu'en 2012, l'Académie était en situation de surconsommation ; il a donc fallu dans un premier temps résorber les causes de déficit des années précédentes. Rappel est également fait sur l'augmentation du coût annuel d'un etp d'AED et sur le fait que le coût financé est inférieur au coût constaté.

**Monsieur BACLE (FO)**, procède à la lecture d'une pétition (annexe n°4) et tient à préciser que ces suppressions sont à l'origine de problèmes au sein des établissements, car ces emplois sont déterminants pour la sécurité des élèves. A cet effet, FO souhaite, conjointement avec la FSU, présenter un avis (annexe n°5, Avis n°1) et le soumettre au vote du CTA. Cependant, avant de passer au vote nous souhaiterions obtenir des précisions sur les « licenciements » et sur la manière de gérer une baisse de -0.9 au niveau d'une dotation. Nous glissons vers une situation de chômage partiel imposé.

**Monsieur GUILLON**, précise qu'il s'agit de CDD, ce qui signifie qu'on ne modifiera pas leur terme. Sur l'Académie, les départs volontaires sont supérieurs aux mesures de réajustements (environ 250 départs annuels), il n'y a donc pas de licenciements.

**Monsieur BACLE (FO)**, demande à ce qu'aucun AED ne subisse de temps partiel imposé et ne soit licencié. L'administration a un engagement moral vis-à-vis de ces personnels et doit trouver des solutions pour éviter ces situations.

**Monsieur GUILLON**, Chaque année des personnes demandent à changer et cela se fait naturellement. Il faut s'en tenir à la réglementation sur les recrutements d'AED qui sont réalisés directement par les établissements.

**Monsieur LEBRUN (FSU)**, il nous semble nécessaire de prévoir des consignes à l'attention des chefs d'établissements, car certains AED se sont vus imposer des temps partiels.

**Monsieur MAROL (FSU)**, il y a un besoin d'accompagnement fort pour ces personnes. Il faut les préserver au maximum.

**Monsieur CORNET (UNSA)**, note qu'à l'évidence, de nombreux établissements seront déstabilisés. Il conviendrait que des consignes soient données au niveau des bassins.

**Monsieur BOUSSAHBA (Sud Education)**, tout cela est le résultat d'une politique de précarité et on peut regretter que le gouvernement actuel ne la remette pas en cause.

**Avis conjoint FSU/FO AED (annexe n°5, avis n°1)**  
**Pour : 10, Contre : 0, Abs : 0, NPPV : 0**

**Avis FO AED (annexe n°5, avis n°2)**  
**Pour : 3 (FO, Sud Education), Contre : 4 (FSU), Abs : 3 (UNSA), NPPV : 0**

**Monsieur GUILLON**, rappelle que la réglementation interdit de souscrire un nouveau contrat à l'issue des 6 ans.

**Point numéro 4 de l'ordre du jour :**  
**Moyens provisoires administratifs et infirmiers à la rentrée 2013**

**Monsieur MAROL (FSU)**, demande s'il serait possible de connaître les temps partiels déposés pour la rentrée 2013.

**Monsieur GAUTEREAU**, répond favorablement à cette demande, à la condition que les organisations syndicales adressent une demande écrite.

**Monsieur GUILLON**, tient à préciser qu'il s'agit de moyens provisoires qui, par définition, n'ont pas vocation à être reconduits à l'identique chaque année.

**Monsieur BACLE (FO)**, intervient sur la situation de plusieurs établissements :

- LP Camille Claudel de CLERMONT : FO demande un poste entier provisoire au lieu d'un demi-poste. Le Rectorat refuse cet ajout d'un demi-poste.

- Lycée Geneviève Vincent de Commentry : un demi-poste provisoire est attribué, alors même que l'an passé il avait 1 poste. FO tient à faire observer que supprimer un poste au sein d'une petite équipe n'a pas les mêmes répercussions. Le Rectorat refuse également cette mesure supplémentaire.

- Lycée Jean Monnet à YZEURE : suite à la fusion du LP et du lycée et sa transformation en SEP, le Rectorat a fait des économies de postes. L'ensemble des mesures prévues pour cet établissement conduisait à la suppression de 1.5 poste alors que l'administration s'était engagée à faire des suppressions progressives. FO note avec satisfaction que le rectorat attribue finalement un poste provisoire.

- Lycée C. et A. Dupuy au PUY en VELAY : FO demande que le poste d'agent comptable vacant à l'issu d'une mutation soit pourvu. Cela est possible, il suffit que soit nommé un sortant des concours IRA ou un personnel qui figure sur la liste d'aptitude.

**Monsieur GUILLON**, vient préciser que le poste d'agent comptable vacant a fait l'objet de deux publications infructueuses.. Actuellement nous sommes à la recherche de solutions, tout en sachant que le poste ne sera pas pourvu à la rentrée de septembre 2013 par un personnel titulaire.

**Monsieur BACLE (FO)**, pour les postes provisoires des personnels de laboratoires, y a-t-il des mesures prévues ?

**Monsieur GAUTEREAU** répond que ces mesures seront étudiées d'ici les congés d'été.

**Monsieur LEBRUN (FSU)**, souhaite soumettre au vote un avis commun FSU/ FO sur le reliquat indemnitaire (annexe n°5, Avis n°3)

**Pour : 10 Unanimité**

**Monsieur GUILLON**, tient à préciser que nous sommes ici dans l'hypothèse de reliquats indemnitaires ponctuels, qui par définition sont variables (annexe n°6) et donc remis en cause tous les ans.

**Point numéro 5 de l'ordre du jour :**  
**Questions diverses**

**Contrats aidés :**

**Monsieur GUILLON**, apporte des éléments concernant les contrats aidés (CUI). Ce dispositif va connaître une augmentation sensible ; jusqu'à l'année dernière, on dénombrait 474 possibilités de recrutements. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, le contingent global public/privé passera à 1101.

L'accompagnement des élèves en situation de handicap, demeure la priorité absolue. Les autres missions portent sur :

- l'appui administratif auprès des Directeurs d'écoles, notamment dans l'accompagnement dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ;
- l'appui éducatif et l'amélioration du climat scolaire dans le 2d degré ;
- l'accompagnement dans le développement du numérique.

**Monsieur BACLE (FO)**, tient à insister sur le fait qu'on ne peut se satisfaire de la précarité des ces personnels et qu'il conviendrait de s'orienter vers des postes statutaires.

**Monsieur LEBRUN (FSU)** fait part de son inquiétude à l'idée que ces contrats viennent remplacer les AVS et souhaiterait la mise en place de groupes de travail, ainsi qu'un bilan lors du CTA de rentrée, notamment sur le plan de la formation.

**Monsieur BRUN (UNSA)**, constate une véritable attente des collègues directeurs d'écoles, qui sont dans une situation de souffrance sur le plan administratif.

**Monsieur GUILLON**, précise que la partie formation de ces personnels en contrats aidés sera renforcée notamment pour ceux chargés d'accompagner les élèves handicapés. L'employeur demeure l'établissement.

**Monsieur BRUN (UNSA)**, demande s'il y aura la mise en place d'un établissement centralisateur.

**Monsieur GUILLON**, confirme que sur le plan de la paie il y a bien un établissement centralisateur ; en revanche, sur le plan employeur cela n'est pas encore arrêté.

**Contractuels admissibles :**

**Madame CHAZAL**, confirme que les résultats seront connus le 12 juillet et que plusieurs critères seront pris en compte :

- lieu d'étude dans l'Académie ;
- lieu de résidence pour les titulaires M2

Un contrat sera proposé à tous les admissibles et un contact individuel auprès de chacun sera mis en place, afin de proposer une affectation avant le départ en vacances. Sur le plan financier, les heures effectuées au-delà des 6h de service, seront rémunérées à hauteur de 94,92 euros.

Un accueil particulier de ces personnels sera organisé au Rectorat la dernière semaine d'août.

### Structures pédagogiques :

- **Monsieur GAUTEREAU**, donne lecture des modifications et insiste sur les difficultés liées aux ajustements qui font suite aux flux constatés.
- Ouverture d'une division de 2<sup>nde</sup> GT :
  - o Lycée V.Larbaud, CUSSET,
  - o Lycée R.Descartes, COURNON,
  - o Lycée C et P.Virlogeux, RIOM.
- Fermeture d'une division de 2<sup>nde</sup> GT :
  - o Lycée La Fayette, BRIOUDE.
- Gel de formations de 2<sup>nde</sup> professionnelle:
  - o Pilote de ligne de production, LP Desaix, St-ELOIX ;
  - o Pressing, blanchisserie, LP M.Laurencin, RIOM.
- Augmentation de capacité de 2<sup>nde</sup> professionnelle:
  - o Maintenance équipements industriels, SEP du Lycée E.Chabrier, YSSINGEAUX.

Monsieur BACLE (FO) intervient :

#### **Pour les secondes :**

Lycée Albert Londres de CUSSET : FO demande l'ouverture supplémentaire d'une seconde au lycée. Pour l'instant, l'administration prévoit 14 secondes à 36 élèves. FO observe que l'an passé, déjà, les effectifs dans cet établissement ont été très élevés. Selon l'administration, cet ajustement n'est pas d'actualité.

Lycée C et P Virlogeux à RIOM : l'ouverture d'une seconde ne répond pas à l'augmentation des demandes d'inscription. C'est pourquoi FO demande de l'ouverture d'une seconde supplémentaire.

#### **Pour les premières :**

Lycée C et A Dupuy au PUY : FO demande le maintien de premières STI2D et deux premières ES. Le Rectorat confirme ne pas avoir tranché pour la première STI2D.

Lycée Lafayette de BRIOUDE : FO demande l'ouverture d'un tronc commun supplémentaire. Les trois troncs communs sont à 36. Le Rectorat reconnaît l'exactitude de ces effectifs mais dit vouloir conserver les trois troncs.

Lycée Mme de Staël à MONTLUCON : FO soulève une situation identique pour une première.

Lycée S. Weil au PUY : FO demande l'ouverture d'une première ST2S supplémentaire. Il y a 37 demandes.

Par ailleurs FO a interpellé une nouvelle fois le rectorat sur la situation du LP Auguste AYMARD du PUY. Quelles sont dispositions prises par le rectorat pour cesser l'hémorragie des élèves?

**Madame MANENE (FSU)**, réclame un point sur la 5<sup>ème</sup> seconde au lycée La Fayette de Brioude.

**Monsieur GAUTEREAU**, confirme que les flux constatés n'ont pas permis de valider cette 5<sup>ème</sup> seconde.

### Expérimentation et Choix des familles en matière d'orientation :

**Monsieur POUX**, rappelle que l'expérimentation dès les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, visant à permettre aux parents de faire un choix en dernier ressort, porte sur 15 établissements actuellement. Il s'agit d'éviter les situations « d'orientation subie ».



**Action sociale :**

**Monsieur GUILLON** insiste sur la notion de mutualisation académique, ce qui écarte d'emblée la notion de commission départementale.

**Sécurité et santé au travail :**

**Monsieur GUILLON**, rappelle l'existence du CHSCT au niveau académique et accepte l'idée d'un bilan présenté lors d'un CTA.

**Madame CHAZAL**, précise qu'actuellement 36 % des établissements sont couverts par un registre de sécurité et que dès la rentrée 2013, une note académique accompagnée d'un modèle unique de registre avec rappels réglementaires sera publiée.

**Mentions complémentaires :**

**Monsieur GAUTEREAU**, précise que les 18 semaines en entreprises rendent difficile l'organisation d'un service hebdomadaire fixe.

**Temps partiels :**

**Monsieur BACLE (FO)**, souhaiterait obtenir un point sur les temps partiels et réclame notamment que les temps partiels de droit, correspondant à 80%, payés 85.7, soient accordés conformément à la quotité demandée.

**Madame CHAZAL**, rappelle que les refus de temps partiels sont examinés en CAPA, à l'exception des temps partiels de droit et que les demandes et autorisations de temps partiels relèvent de la responsabilité du chef d'établissement.

**Exercice du droit syndical :**

**Monsieur BACLE (FO)** souhaite soumettre au vote du CTA un avis (annexe n°5, avis n°5) et tient à évoquer les cas où, au sein d'établissements, les convocations à un congrès font systématiquement l'objet de refus.

**Monsieur GUILLON**, insiste sur le respect de la réglementation.

Pour : 10 unanimité

**Certification en CCF :**

**Monsieur MERIC (FO)** demande s'il serait possible d'obtenir des tableaux de synthèse sur les sommes versées au niveau des établissements

**Monsieur GUILLON** confirme que seront communiqués les éléments qui peuvent l'être.

**Monsieur LEBRUN (FSU)** souhaite soumettre au vote du CTA un avis conjoint FSU/FO relatif aux TZR (annexe n°5, avis n°4) et demande également la mise en place de groupes de travail dès la fin août.

**Pour : 10 unanimité**

**Monsieur GUILLON** insiste cependant sur le fait que le calendrier risque de rendre très difficile une réponse favorable

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur GUILLON, Secrétaire Général**, lève la séance à 13 heures 15 minutes.

Le Secrétaire Adjoint de séance,



Claude DELETANG

Le Secrétaire Général de l'Académie,



Michel GUILLON